

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 45
 POUVOIRS Suppléants 4
 POUVOIRS Titulaires 14
 ABSENTS 29

Vote Pour : 63
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation

8 AVRIL 2025

Date d’Affichage

8 AVRIL 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 83_2025

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Désignation des représentants de la Communauté d’agglomération au Comité Départemental Consultatif du Fonds Social Européen (FSE) - Modification

Exposé des motifs

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes extérieurs dont le Comité Départemental Consultatif du Fonds Social Européen (FSE)

Il appartient au Conseil de la Communauté d'agglomération de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de cet organisme à savoir 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Des représentants ont été désignés pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de cette instance lors du Conseil de communauté du 13 août 2020 et du 19 octobre 2020 dont Claire FITA en tant que membre suppléante.

Cette dernière n'étant plus conseillère communautaire, il convient de désigner un nouveau membre suppléant pour siéger au sein du Comité Départemental Consultatif du Fonds Social Européen (FSE).

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.4 Compétence en matière de politique de la ville,

Vu le Règlement intérieur du Comité départemental consultatif du Fonds Social Européen,

Considérant la nature des opérations examinées par cette instance relevant de la politique de la ville et articulées avec la politique d'animation économique et l'ensemble des politiques contractuelles,

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération n°211_2020 du 13 août 2020 et n°252_2020 du 19 octobre 2020 relatives à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au Comité Départemental Consultatif du Fonds Social Européen (FSE),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **désigne**, Michelle LAVIT, Membre suppléant au Comité Départemental Consultatif du Fonds Social Européen.

Les autres membres précédemment désignés restant inchangés et la liste des membres est donc :

Membres titulaires	Membres suppléants
- BLESS Mathieu - RUFFEL Francis	- LAVIT Michelle - SOUQUET Martine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 30 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

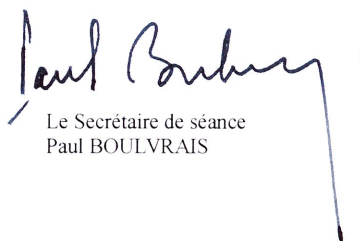
Le 30 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.